L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI MATIN, 20 AOUT.

Les candidatures nationales.

LETTRE D'ACCEPTATION

DE

HORATIO SEYMOUR.

Au général G. W. Morgan et autres, membres du comité, &c.

Utica, 5 août 1868.

MESSIEURS : Lorsqu'à New York, le 11 juillet, en présence d'un vaste rassemblage, vous m'avez offert, au nom de la Convention nationale démocratique, la nomination faite à l'unanimité de ma personne comme candidat de cette Convention pour les fonctions de Président des Etats-Unis, je déclarai que "je ne trouvais pas de termes convenables pour exprimer ma reconnaissance de ce vœu, ou de la bienveillance que cette assemblée venait de me témoigner. Je n'avais ni recherché ni espéré cette nomination. Mon ambition était—lorsque je ne puis faire maintenant—de prendre une part active à la grande lutte engagée pour la restauration d'un bon gouvernement, et pour le rétablissement de la paix et de la prospérité dans le pays. Mais j'ai été entraîné par le courant irrésistible qui vous emporte vers un grand changement politique et je me trouve hors d'état d'y résister.

Vous m'avez donné remis une copie des résolutions adoptées par la Convention et qui indiquent la position qu'elle a prise sur les grandes questions qui agitent aujourd'hui le pays. Comme président de cette Convention, la teneur et la portée de ces résolutions me sont familières, comme l'un des membres de la Convention, je sais un de ceux qu'elle lient. Elles sont conformes à mes manières de voir; je les accepte comme guide dans la lutte où nous entrons, et je m'efforcerai, à l'avenir, de les mettre en pratique, partout où je me trouverai placé, dans mes charges politiques et dans ma vie privée.

Je déclarai alors que je vous adresserai mon acceptation par une lettre, suivant l'usage accoutumé. Je ne vois, après réflexion, aucune raison pour changer ou spécifier les termes de l'approbation que j'ai donnée aux résolutions de la Convention. Si je n'ai pas plus tôt remplie la formalité de vous communiquer par écrit ce que j'avais exprimé publiquement, c'est que je voulais voir laquelle des deux Sections du Congrès pourraient jeter sur les intérêts du pays.

Les actes de cette assemblée, depuis l'ajournement de la Convention, indiquent qu'elle refuse de voir, par un changement du pouvoir politique, le peuple américain ce qu'il a droit d'attendre, un exposé clair et précis de ce qui a été fait de l'argent qu'on a tiré de lui depuis huit ans. Les hommes réfléchis reconnaîtront qu'il y a en, dans l'administration des finances, des limites qu'on n'a pas laissé parvenir à la connaissance du public.

Le parti congressionnel non seulement s'est allié avec le pouvoir militaire, qui vu faire employé pour peser directement sur les électeurs dans beaucoup d'Etats, mais encore il perpétue sa session dans le but, si bien de faire les lois qui le jugera utiles à son succès en vue des élections qui auront lieu dans quelques semaines. Au lieu de s'ajourner, il a donc pris un congé pour s'assembler de nouveau si ses intérêts de parti le demandent.

Jamais, jusqu'à présent, dans l'histoire de notre pays, le Congrès n'a pris ainsi une attitude menaçante envers ses électeurs. Cédant à son influence, quelques uns des Etats organisés par ses agents, proposent de priver le peuple du droit de voter pour les électeurs présidentiels, et c'est pour la première fois qu'on prend d'audacieuses mesures pour détruire le droit de suffrage. Aussi n'est-il pas surprenant que les hommes qui réfléchissent voient, dans une pareille conduite, la preuve que ceux qui dirigent la politique du parti républicain sont moins par des motifs plus puissants et plus profonds que le simple désir de retenir le pouvoir politique, la preuve qu'ils redoutent de voir certaines faits dévoiles ai que ceux-ci ne conduit à des actes d'un caractère aussi désespéré et aussi impolitique.

Un grand nombre des mesures et des organes les plus habiles du parti républicain ont ouvertement déploré la violence des actes du Congrès et leur tendance à entretenir la discorde dans notre pays. Les grands intérêts de l'Union demandent la paix, l'ordre et le retour aux relations internationales, sur lesquelles nous ne pouvons maintenir la foi du gouvernement de notre gouvernement. L'esprit des hommes d'affaires est en proie à une incertitude pénible. Le temps que nos ouvriers doivent consacrer au travail est allongé par le chômage des choses nécessaires à l'existence, cout que rendent exorbitant les exactions directes et indirectes du gouvernement, et nos populations sont harassées par les demandes fréquentes des percepteurs d'impôts.

Il y a dans tout le peuple, une distinction de parti, au sentiment très fort en faveur d'une ligne de conduite qui puisse restaurer l'ordre et la confiance, et enlever les fardeaux qui entravent et gênent abolissent l'industrie du pays. Cependant, en ce moment, ceux qui sont au pouvoir ont, dans le Sénat et dans la Chambre des Représentants, jeté de nouveaux éléments de discorde et de violence. Ils ont admis comme représentants de quelques uns des Etats du Sud des hommes qu'ils ont voulu déclarer qu'ils ne peuvent exercer aucune protection militaire dans les Etats qu'ils prétendent représenter. Ces hommes vont faire des lois pour le Nord aussi bien que pour le Sud. Ces hommes qui, il y a quelque jours, demandaient la suppliante que le Congrès leur donnât le pouvoir dans leurs Etats respectifs, contrôlent aujourd'hui l'action des deux Chambres du Congrès. Ce fait, entre dans ces assemblées, l'esprit rempli de cette question, ils demandent que le Congrès regarde comme chaotique et de guerre civile les Etats dont ils viennent, ils demandent que la majorité de ces Etats, comprenant la partie la plus intelligente de la population, soit traitée comme ennemie publique, de façon qu'ils puissent maintenir leur contrôle sur trois du peuple du Nord, et de sorte qu'il n'y ait au Sud ni paix ni bon ordre autres que la paix et l'ordre qui seront établis par l'arbitraire.

Tout homme intelligent sait non seulement qu'ils ne doivent leur position actuelle qu'au désordre, mais encore que tous les motifs qui leur font désirer de la perpétuer viennent de l'amour du pouvoir et du lucre. Le désir de la vengeance les porte à maintenir le Sud dans l'anarchie. Tant qu'elle existe ils sont indépendants de la volonté du peuple et de leurs concitoyens. Tant que la confusion règne ils sont les dispensateurs des prêts et des honneurs qui proviennent d'un gouvernement reposant principalement sur la force.

Ces hommes sont aujourd'hui placés dans des positions où ils peuvent non seulement accomplir leur dessein, mais encore l'imposer. Quand on aura admis, de cette manière, des sénateurs des autres Etats du Sud, bien qu'on réalise de n'aient pas de considérable, le moyen plus de pouvoir au Sénat qu'une majorité du peuple de cette Union, vivant dans neuf des grandes Etats. C'est en vain que des chefs du parti républicain ont protesté contre la politique qui a conduit à ce résultat.

Tandique les chefs de la récente rébellion se sont soumis aux résultats de la guerre, et sont maintenant tranquillement engagés dans des entreprises utiles pour leur soutien et celui de leur familles, et tandis qu'ils semblent, par la force de l'exemple, de ramener peuple du Sud à l'ordre et à l'industrie qui sont essentiels non seulement à son bien être mais encore à la sécurité et à la prospérité de notre pays, leurs ceux qui, sans capacité et sans influence, ont été jetés par les agitations des convulsions civiles dans des positions honorifiques et lucratives, se flattent d'obtenir des pouvoirs auxquelles ils doivent leur élévation, et ils poussent des clameurs pour affirmer qu'ils sont les seuls amis de l'Union. La preuve de cette assertion ne saurait avoir de fondement certain que dans une estime fraternelle et dans un désir commun de contribuer au maintien de la paix et de l'ordre et à la félicité de toutes les parties du pays.

Les événements qui se sont accomplis au Congrès depuis l'ajournement de la Convention ont considérablement augmenté l'importance de la victoire politique que remporteraient ceux qui cherchent à ramener l'économie, la simplicité et la justice dans l'administration de nos affaires nationales. Il y a beaucoup de républicains, parmi ceux qui sont restés attachés à leur parti, qui ont regret à les mesures extrêmes et violentes des enzyclistes et dont ils ne peuvent approuver. Ils ont peur, en outre, que, dans une conduite de leurs amis politiques fut mauvaise, leur intention était cependant bonne. Mais aujourd'hui, ils doivent s'apercevoir que le parti républicain est dans une condition telle qu'il ne peut appliquer une politique de paix, quelles que soient ses intentions. C'est un malheur, non seulement pour un pays, mais encore pour le parti qui gouverne, quand l'action de celui-ci n'est arrêtée par aucune forme d'opposition. C'a été le malheur du parti républicain que les événements des dernières années lui aient donné un pouvoir qu'il ne saurait exercer sans l'Exécutif, envahir le judiciaire, et faire en vigueur les lois des plus impropres et des plus violentes de entre ses membres. Quand un parti est de cette sorte dans un pays, il arrive toujours que ce parti n'est pas contrôlé par le jugement des plus habiles chefs. Il n'y a peut-être pas un des hommes capables qui occupent la former d'organisation républicaine, et qui ne l'aient, depuis trois ans, mis en garde contre ses excès, qui n'ait été renversé ou forcé d'abandonner ses convictions relatives à ce que demandent les intérêts du pays, ou, s'il était trop patriote pour le faire, qui n'ait été repoussé des rangs du parti.

S'il a été ainsi précédemment, que faire le parti avec cette nouvelle infusion d'hommes qui, sans le moindre respect pour les vues de ceux qui viennent de leur donner leurs pouvoirs, commandent leur sanction législative en demandant des armes, en prétendant que leurs Etats sont considérés comme en guerre civile, et en déclarant qu'ils sont autorisés de dégrader le Président des Etats-Unis, dès qu'ils pourront persuader ou forcer le Congrès à produire de nouveaux chefs d'accusation.

Le parti républicain est, aussi bien que nous, intéressé à mettre un terme à cette violence. Il doit être clair pour tout homme qui pense que notre seule disposition du pouvoir politique doit être prêt à soutenir le libre exercice de toute religion. Il doit dénoncer les mesures qui portentient atteinte à des droits personnels ou domestiques où à la religion du plus humble des citoyens du pays. Il doit maintenir, sans distinction de croyance ou de nationalité, tous les privilèges de la citoyenneté américaine. L'expérience de tout homme public qui a été élevé à son mandat lui apprend que qui ne peut remplir les devoirs qui incombent au Président à moins d'être prêt non seulement à se soumettre aux mécontentements et aux abus des gens pervers, mais encore à supporter la critique des gens honnêtes qui se laissent égarer par les préjugés ou les fausses interprétations. Cette position n'a pas d'attraits qui puissent égarer mon jugement quand je dis qu'il s'opère un grand changement dans l'esprit du public. La masse du parti républicain est plus réfléchie, plus modérée, plus juste qu'elle ne l'était pendant l'agitation qui a régné durant toute la guerre civile et pendant toute la période qui a suivi.

Comme l'énergie du parti démocrate vient de son dévouement à ce cause et à ses candidats, je puis, sans manquer aux convenances, parler du fait que jamais, dans l'histoire politique de notre pays, la décision d'une assemblée semblable n'a été accueillie avec un enthousiasme aussi universel et aussi réel que celui qu'a provoqué la position prise par la Convention nationale démocratique, position avec laquelle le choix des candidats s'avait rien à faire. Si d'autres noms eussent été mis en avant, cet enthousiasme n'aurait peut-être été que plus prononcé. Le zèle et l'énergie des masses conservatrices prennent leur source dans le désir d'opérer un changement de politique, et dans la pensée qu'elles peuvent atteindre leur but.

Elles sont confirmées dans cette conviction par la coopération de cette grande assemblée d'hommes qui ont servi dans l'armée et dans la marine de l'Union pendant la guerre. Ayant délivré près de 10,000 commissions aux officiers de cette armée, je connais leur vœu et leurs vœux. Ils demandent l'Union pour laquelle ils ont combattu. Le plus grand assemblage de ces braves soldats qui ait jamais eu lieu, est celui qui a été tenu à New York et qui a adressé en termes très significatifs, la décision de la Convention nationale. Ils ont fait appel au gouvernement pour qu'il n'arrête dans sa politique de haine, de discorde et de dissension, et en termes d'une éloquence chaleureuse ils ont demandé la restauration des droits du peuple américain. Quand il y a un tel accord entre ceux qui ont prouvé leur courage et leur dévouement à la guerre et ceux qui ont fait preuve de leur sagesse dans les conseils, je ne puis douter que nous ne remportions un triomphe politique, qui restaurera notre Union, ramènera la paix dans notre pays et nous rendra une fois encore les bienfaits d'un gouvernement sage, économique et honnête.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, &c.

HORATIO SEYMOUR.

Lettre d'acceptation

DU GÉNÉRAL FRANK P. BLAIR.

Au général G. W. Morgan, président du comité de la Convention Nationale Démocratique

Général,—Je saisis la première occasion de répondre à la lettre par laquelle vous m'avez informé ma nomination comme Vice-Président des Etats-Unis par la Convention Démocratique Nationale, tenue récemment à New-York.

J'accepte sans hésitation la nomination qui m'est offerte d'une manière si flatteuse, et je vous envoie à vous et au comité mes remerciements pour le langage bienveillant dans lequel vous m'avez transmis la décision de la Convention.

J'ai la attentivement les résolutions adoptées par la Convention, et j'adhère cordialement à toutes les principes et à tous les sentiments qu'elles expriment.

J'ai, à diverses reprises, exprimé mon opinion sur toutes les questions qui divisent les partis en lutte, et je ne crois pas nécessaire de la répéter ici.

Les questions sur lesquelles repose la lutte sont claires et ne peuvent être obscurcies ou détournées par les sophismes de nos adversaires. Elles se résument toutes dans cette tentative sans cesse renouvelée de quelques hommes pour absorber le pouvoir politique de la nation. Cette tentative, sous toutes les spins et sous tous les déguisements imaginables, a été constamment opposante du parti démocrate, mais jamais elle n'a pris une forme aussi prononcée et aussi audacieuse que dans ce conflit.

Les adversaires du gouvernement libre et constitutionnel, au mépris des termes formels de la Constitution, ont érigé un despotisme militaire dans deux des Etats de l'Union; ont enlevé au Président le pouvoir dont il est investi par la loi suprême, et ont privé la Cour Suprême de sa juridiction; le droit d'être jugé par un jury et le droit d'habeas corpus, ces sauvegardes de chaque citoyen, qui remontent aux plus ancienne traditions de nos ancêtres et que nos pères, en leur conférant, ont cherché à assurer pour toujours à leur postérité, dans la Charte fondamentale de nos libertés, ont été outrageusement foulés aux pieds par un triumvirat composé de Chases, des Stevens et des Sumner, hommes de notre race, ont été poursuivis, condamnés, condamnés et privés de leurs droits comme citoyens, sans mise en accusation, sans jugement, sans audition de témoins, en violation des dispositions de lois congressionnelles ayant un effet rétroactif et au mépris de la prohibition constitutionnelle qui refuse même à un Congrès entier et legal l'autorité de passer un bill de forfaiture ou aucune loi rétroactives.

La même autorité usurpatrice a substitué comme électeurs aux hommes de notre race, ainsi illégalement privés de leurs droits et de leurs droits, une horde de nègres ignorants qui sont entretenus dans l'oisiveté avec les fonds publics, et liguée pour déposiller les hommes de race blanche de leur droit de suffrage, au moyen du mécanisme du Bureau des Affranchis et d'émissaires des conspirateurs dans d'autres Etats. Quand il y a un tel accord entre le pouvoir militaire de la nation à été mis à leur disposition pour rendre la barbarie souveraine maîtresse.

Le chef militaire, sous le prestige duquel ce Congrès usurpateur a cherché un refuge depuis la condamnation de ses plans par le peuple américain. Quand il y a un tel accord entre ces dernières, et qu'il a choisi comme son candidat pour se garantir contre les résultats de sa propre perversité et de ses propres crimes, a un homme qui, dans son ancienne position, a été disposition à maintenir l'usurpation congressionnelle sur huit millions de blancs du Sud, closed au bal par ses baïonnettes. L'époque "Ayons la paix."—"La paix regne à Varsovie," a été la phrase qui a annoncé la fin des libertés de la Pologne. Napoléon, le 1er, "la paix", a écrit Bonaparte quand la liberté et ses défenseurs expirèrent sous la pointe de son épée.

La paix à laquelle nous invite Grant est la paix du despotisme et la mort. Ceux qui cherchent à restaurer la Constitution en exécutant les lois qui ont été faites pour la sécurité et la de reconstruction déjà condamnées dans les élections de l'année dernière (et qui, l'en suis convaincu, le seront encore plus expressément par l'élection du candidat démocrate comme Président des Etats-Unis), sont désignés comme des révolutionnaires par les partisans de le Congrès à l'esprit vindicatif. Le suffrage noyre (que le vote populaire de New York, de New-Jersey, de la Pennsylvanie, de l'Ohio, de Rhodes-Island et du Connecticut a déjà condamné comme contraire à la lettre de la Constitution) doit être maintenu parce que cela plaît aux sénateurs et aux représentants de ces Etats.

S'il le peuple condamne de nouveau ces excès mesures par l'élection d'un candidat démocrate comme Président, ceux qui étaient les parts en lutte, et je ne crois pas nécessaire de la répéter ici.

Les questions sur lesquelles repose la lutte sont claires et ne peuvent être obscurcies ou détournées par les sophismes de nos adversaires. Elles se résument toutes dans cette tentative sans cesse renouvelée de quelques hommes pour absorber le pouvoir politique de la nation. Cette tentative, sous tous les spins et sous tous les déguisements imaginables, a été constamment opposante du parti démocrate, mais jamais elle n'a pris une forme aussi prononcée et aussi audacieuse que dans ce conflit.

Les adversaires du gouvernement libre et constitutionnel, au mépris des termes formels de la Constitution, ont érigé un despotisme militaire dans deux des Etats de l'Union; ont enlevé au Président le pouvoir dont il est investi par la loi suprême, et ont privé la Cour Suprême de sa juridiction; le droit d'être jugé par un jury et le droit d'habeas corpus, ces sauvegardes de chaque citoyen, qui remontent aux plus anciennes traditions de nos ancêtres et que nos pères, en leur conférant, ont cherché à assurer pour toujours à leur postérité, dans la Charte fondamentale de nos libertés, ont été outrageusement foulés aux pieds par un triumvirat composé de Chases, des Stevens et des Sumner, hommes de notre race, ont été poursuivis, condamnés, condamnés et privés de leurs droits comme citoyens, sans mise en accusation, sans jugement, sans audition de témoins, en violation des dispositions de lois congressionnelles ayant un effet rétroactif et au mépris de la prohibition constitutionnelle qui refuse même à un Congrès entier et legal l'autorité de passer un bill de forfaiture ou aucune loi rétroactives.

La même autorité usurpatrice a substitué comme électeurs aux hommes de notre race, ainsi illégalement privés de leurs droits et de leurs droits, une horde de nègres ignorants qui sont entretenus dans l'oisiveté avec les fonds publics, et liguée pour déposiller les hommes de race blanche de leur droit de suffrage, au moyen du mécanisme du Bureau des Affranchis et d'émissaires des conspirateurs dans d'autres Etats. Quand il y a un tel accord entre le pouvoir militaire de la nation à été mis à leur disposition pour rendre la barbarie souveraine maîtresse.

Le chef militaire, sous le prestige duquel ce Congrès usurpateur a cherché un refuge depuis la condamnation de ses plans par le peuple américain. Quand il y a un tel accord entre ceux qui ont prouvé leur courage et leur dévouement à la guerre et ceux qui ont fait preuve de leur sagesse dans les conseils, je ne puis douter que nous ne remportions un triomphe politique, qui restaurera notre Union, ramènera la paix dans notre pays et nous rendra une fois encore les bienfaits d'un gouvernement sage, économique et honnête.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, &c.

FRANK P. BLAIR.

Annonces Parisiennes

PUBLIÉES PAR

M. H. GAILLARDET,

No 21, rue Rivoli—Paris.

DRAGÉES

GÉLIS & CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

Il résulte de deux rapports adoptés par la dite Académie en 1846 et en juillet 1858, que les Dragées de Gélis et Conté sont le meilleur et le plus efficace des ferrugineux pour la guérison de la Chlorose (ou Pâles couleurs), des Pertes blanches, de la Débilité du tempérament chez les deux sexes et pour faciliter la Menstruation chez les jeunes filles.

Dépôt : Pharmacie Lebélonye et Cie, No 99, rue d'Aboukir, Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé, droguiste, MM. Mannsell et Bogel, droguistes, rue de Chartres, MM. Louis Castel et Schwab, pharmaciens ; à New-York, chez M. Fougera et M. J. Milhau, Broadway ; à Mexico, chez M. Van Den Wyngaert et M. Maria Da, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES D'ERGOTINE

DE

BONJEAN,

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les Hémorrhagies de toute nature, les Crachements de sang, les Dysmenorrhées et Diarrhée chronique,—qu'elles guérissent en peu de jours ; — contre les Engorgements et les pertes chez les femmes. Leur action énergique sur la circulation en fait un des meilleurs moyens pour combattre les Maladies de poitrine.

Dépôt : Pharmacie Lebélonye et Cie, No 99, rue d'Aboukir, Paris.

A la NELLE ORLÉANS, chez M. DUCONGÉ, droguiste ; MM. MAUNSELL et BOGEL, droguistes, rue de Chartres ; LOUIS CASTEL et SCHWAB, pharmaciens ; à NEW-YORK, chez M. FOUGERA et M. J. MILHAU, Broadway ; à MEXICO, chez M. VAN DEN WYNGAERT et M. MARIA DA, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

SIROP

DE

LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE

À PARIS.

Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les Médecins de tous les pays, contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les diverses Hydropisies et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches (Pneumonies, Catarrhes pulmonaires, Asthmes, Bronchites nerveuses, Coqueluches, etc.)

Dépôt : Pharmacie Lebélonye et Cie, No 99, rue d'Aboukir, Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé droguiste ; MM. Mannsell et Bogel, droguistes, rue de Chartres ; Louis Castel et Schwab, pharmaciens ; à New York, chez M. Fougera et M. J. Milhan, Broadway ; à Mexico, chez M. Van Den Wyngaert et M. Maria Da, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

VESICATOIRE D'ALBESPEYRES

Il s'applique comme du sparadrap, et agit en 6 ou 8 heures.

LE PAPIER D'ALBESPEYRES

entretient ouverte, A LUI SEUL, une suppuration chronique et régulière, sans aucun ni douleur ni brûlure qui les accompagne ordinairement, et sans l'obligation du repos ou du conseil de santé, etc.—On évitera les contrefaçons, en exigeant le nom d'ALBESPEYRES sur chaque vésicatoire et sur chaque feuille de papier. Chez l'inventeur, à Paris, et dans les principales pharmacies de l'Amérique, où l'on trouve aussi le Vésicatoire de Albespeyres.

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1868	$200,772 40
Primes d'incendie	$193,000 00
Primes de mer	37,423 21
Primes de rivières	14,755 15
	200,772 40
Moins primes remboursées	4,087 77
Montant en réserve pour risques non expirés	50,639 23
	55,182 20
Montant net des primes	200,797 37
Pertes payées :	
Pertes par l'incendie	85,098 15
Pertes sur mer	30,672 88
Pertes sur rivières	4,737 50
	70,508 53
Ré-assurances	11,904 24
Dépenses, intérêt	28,962 87
Taxe et souscriptions	14,208 91
Il est 15 p 100 d'intérêt	86,480 43
Décrété pour pertes non réglées	10,000 00 — 175,061 38
Bénéfice net	30,236 05
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets purs et actions	210,000 00
Effets	3,500 00
A. par comptes individuels	20,000 77
Prêts sur garanties, sur demande	84,276 00
Prêts sur hypothèque	21,000 00
Garantie de la ville	5,000 00
Garantie des Etats-Unis	12,187 41
En caisse	44,181 00 — 399,645 18
	$629,882 55

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

(Signé) D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Assermenté et signé, publiquement ce 11 avril A. D. 1868.

(Signé) PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 5 du courant, à nos bureaux des Directeurs, il a été décrété qu'un dividende de 8 0/0 par action est déclaré et sera payé au crédit des ayants droits à compter du 1 juillet 1868.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSYTHE, Vice-Président.
B. MAIER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

J. M. Holmes,	C. T. Forsythe,
F. A. Lelling,	H. Zuberbier,
Thos. Scharff,	G. H. Kornendörfer,
Geo. Horn,	Louis Schwarz,
Chas. Bendix,	G. L. L. Mayer,
L. F. Serio,	H. Bisson,
D. Michel,	F. Bel Bouille,
August Konig,	J. A. Sisfer,
Chas. Loeffler,	E. Wolcenbach,
Julius Hoerner,	A. Marks,
F. Fink,	J. J. Weckerling,
F. M. Hegler,	J. F. Kraatz.

Novembre-1868

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868 ..... $546,488 43

Savoir :	
Primes d'incendie	$356,373 27
Primes de mer	185,132 70
Primes de rivières	102,097 15
	$546,488 43
En main :	
Primes remboursées	$ 5,839 75
Primes non expirées	90,145 00
	$ 95,984 75
Montant net des primes	$450,503 67
Pertes payées :	
Pertes par l'incendie	$ 62,567 32
Pertes par mer	154,172 78
Pertes sur les rivières	24,252 09
	$242,992 19
Sinistres en Nos de suite	34,248 46
Dépenses, intérêt	28,962 87
Taxe et souscriptions	14,208 91
Il est 15 p 100 d'intérêt	86,480 43
Décrété pour pertes non réglées	10,000 00
	$416,892 86
Bénéfice net	$ 33,610 81
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets purs et actions	$197,000 00
Effets à recevoir	3,734 81
Effets garantis et hypothécaires	212,377 00
Du pour primes en vue de garantie	50,338 1
Actions de la Compagnie de Gaz, de la Compagnie de Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Bois de la ville	199,340 66
Bons des différentes Compagnies d'Assurances	20,236 00
En caisse	33,777 95
	$816,804 64
Moins : Dépositaires des sinistres	6,000
	$810,804 64
Montant net	$
Moins : intérêts de coupons non réclamés	7,020 76
Intérêts payables sur coupons non encore payés	26,285 00
	$33,305 76
Actif en caisse	$777,498 88
Effets à recevoir	3,000 00
Meubles	2,072 00
Primes due	24,000
Effets pour actions	204,225 00
	$1,010,795 44

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

THOMAS BLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé publiquement ce 11 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont décrété un dividende de trois pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende payable à partir de ce jour, sur certificats à porter en double et revêtus de noms. Il sera décrété un autre de payer à partir du premier lundi de mars 1868, 31½ pour cent sur tous les coupons à partir de 18 mois prochain.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

HUITIÈME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 :

Sur les risques d'incendie	$618,918 16
Sur les risques de mer	1,000,000 00
Sur les risques des rivières	99,700 81
Total des primes	$1,718,618 97
En main : Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,082 00
Primes remboursées	4,115 41
	119,077 41
Montant net des primes	$1,599,541 56
Pertes : Sur les risques d'incendie	$30,700 00
Sur les risques de mer	1,000,000 00
Sur les risques des rivières	19,000 00
	$1,049,700 00
Taxes	$10,000 00
Réassurances	11,800 00
Dépenses, intérêt, commissions	120,000 00
Intérêts et coupons	32,425 00
	$174,225 00
Bénéfices	$375,841 56
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets à recevoir pour garantie	$1,734 81
Effets garantis et hypothécaires	212,377 00
Du pour primes en vue de garantie	50,338 1
Actions de la Compagnie de Gaz, de la Compagnie de Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Bois de la ville	199,340 66
Bons des différentes Compagnies d'Assurances	20,236 00
En caisse	33,777 95
	$518,804 64
Moins : Dépositaires des sinistres	6,000
	$512,804 64
Montant net	$
Moins : intérêts de coupons non réclamés	7,020 76
Intérêts payables sur coupons non encore payés	26,285 00
	$33,305 76
Actif en caisse	$772,994 15
Effets à recevoir	3,000 00
Meubles	2,072 00
Primes due	24,000
Effets pour actions	204,225 00
	$1,006,291 44

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé publiquement ce 11 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont décrété un dividende de trois pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende payable à partir de ce jour, sur certificats à porter en double et revêtus de noms. Il sera décrété un autre de payer à partir du premier lundi de mars 1868, 31½ pour cent sur tous les coupons à partir de 18 mois prochain.

—DIRECTEURS—

Joseph Orquhart,	Chas. Leftwich,
C. W. Babcock,	J. M. Lapeyre,
J. H. Freeman,	A. Sanchez,
Wm. Stevens,	G. W. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue de Canal, No 111.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

HUITIÈME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 :

Sur les risques d'incendie	$618,918 16
Sur les risques de mer	1,000,000 00
Sur les risques des rivières	99,700 81
Total des primes	$1,718,618 97
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,082 00
Primes remboursées	4,115 41
	119,077 41
Montant net des primes	$1,599,541 56
Pertes : Sur les risques d'incendie	$30,700 00
Sur les risques de mer	1,000,000 00
Sur les risques des rivières	19,000 00
	$1,049,700 00
Taxes	$10,000 00
Réassurances	11,800 00
Dépenses, intérêt, commissions	120,000 00
Intérêts et coupons	32,425 00
	$174,225 00
Bénéfices	$375,841 56
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets à recevoir pour garantie	$1,734 81
Effets garantis et hypothécaires	212,377 00
Du pour primes en vue de garantie	50,338 1
Actions de la Compagnie de Gaz, de la Compagnie de Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Bois de la ville	199,340 66
Bons des différentes Compagnies d'Assurances	20,236 00
En caisse	33,777 95
	$518,804 64
Moins : Dépositaires des sinistres	6,000
	$512,804 64
Montant net	$
Moins : intérêts de coupons non réclamés	7,020 76
Intérêts payables sur coupons non encore payés	26,285 00
	$33,305 76
Actif en caisse	$772,994 15
Effets à recevoir	3,000 00
Meubles	2,072 00
Primes due	24,000
Effets pour actions	204,225 00
	$1,006,291 44

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé publiquement ce 11 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont décrété un dividende de trois pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende payable à partir de ce jour, sur certificats à porter en double et revêtus de noms. Il sera décrété un autre de payer à partir du premier lundi de mars 1868, 31½ pour cent sur tous les coupons à partir de 18 mois prochain.

—DIRECTEURS—

Joseph Orquhart,	Chas. Leftwich,
C. W. Babcock,	J. M. Lapeyre,
J. H. Freeman,	A. Sanchez,
Wm. Stevens,	G. W. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue de Canal, No 111.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

Fonds capital $500,000
avec privilège de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 96, rue du Camp, Maison Story, à l'angle des rues Camp et Commerce.

B. L. MILLAUDON, Président ; J. M. LAPEYRE Vice-Président ; E. M. GAUCHERAU, secrétaire

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables au comptant à la fin de chaque année.

10 juillet—1an

SIXTEENTH ANNUAL STATEMENT.

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1867:

Premiums received during the year ending December 31, 1867, including unremunerative risks of same $321,600 00

Premiums on Marine Risks	$ 42,602 24
Premiums on River Risks	107,320 33
Premiums on Fire Risks	172,267 43
	$321,600 00
Rents Real Estate	1,600 00
Less Premiums on Risks not terminated in 1867	59,851 00
	61,450 00
Net earned Premiums year December 31, 1867	$260,150 00
Losses paid during same period:	
On Marine Risks	38,909 74
On River Risks	109,928 04
On Fire Risks	39,207 67
	188 045 44
Re-Insurance	15,067 8
Expenses, Taxes, Interest on Scrips, etc., less Discount and Interest	59,792 32
	$262,905 64
Deduction for unearned premiums per cent returned in lieu of Scrip	2,755 64
	$260,150
Reserved for Unclaimed Losses	4,000 00

The Company have the following Assets, viz:

247 Bonds City of New Orleans of $1,000 each	$247,000 0
50 Bonds State of Louisiana of $1,000 each	50,000 0
22 Bonds Bank of Louisiana of $1,000 each	22,000 0
20 Bonds St. Charles Hotel Company of $1,000 each	20,000 00
50 U. S. 5-20 Bonds of—$2000 each	100,000 00
8 shares Vallette Dry Dock Company—$1000 each	8,000 00
600 shares Bank of New Orleans—$50 each, valued at $20	12,000 00
400 shares United Bank of New Orleans—$50